

Charte de bonne conduite au sein des accueils périscolaires du SIEGC

Chamoux/Gelon, Villard-Léger, Coise, Châteauneuf

Il est important de lire cette charte en compagnie de votre enfant pour qu'il comprenne l'intérêt et le but des règles de vie en collectivité.

Dans un souci de respect du rythme de chaque enfant, les services périscolaires proposent des temps de détente, d'épanouissement, d'apprentissage; des temps propices au déjeuner, à la pratique d'une activité dans une ambiance conviviale et dans un climat de sécurité. Toutes ces périodes doivent être mises à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Pour cela, il est incontournable de fixer des règles de vie et de délimiter un cadre pour les enfants, les parents et le personnel éducatif.

Après avoir constaté de nombreux dysfonctionnements, les accueils périscolaires ont choisi d'établir un règlement commun aux différentes structures d'accueil des enfants appelé « charte de bonne conduite », en complément de l'article 8 du règlement intérieur et du projet pédagogique.

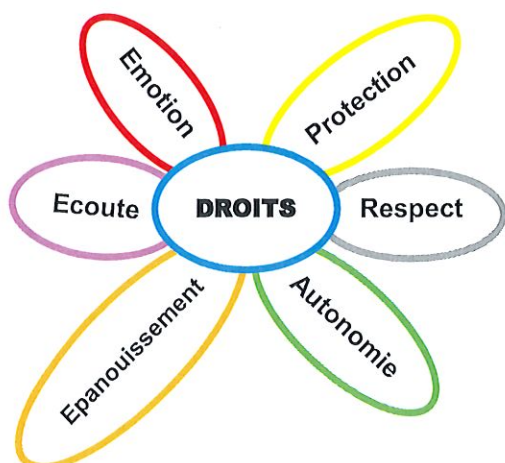
Cette charte sera plus simple à appliquer par tous et évitera toute incohérence, afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant les temps périscolaires et de les sensibiliser sur le « bien vivre ensemble ».

C'est un engagement passé entre les enfants, les parents et les structures d'accueil dans le but d'inciter chacun à respecter les règles de vie collective.

Les parents ont des droits et des devoirs

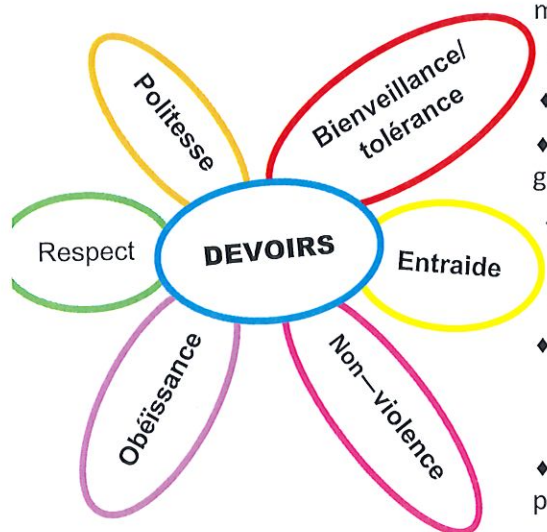
- Je suis respecté en tant que premier acteur éducatif de mon enfant
- Je respecte l'ensemble du personnel encadrant, l'organisation des services et les horaires.
- J'adapte les vêtements, les chaussures de mon enfant en fonction des saisons et de la météo.
- Je remplis la fiche sanitaire et signale toute allergie, PAI, ...
- J'informe la directrice du site périscolaire concerné:
 - en cas de problème particulier pouvant avoir un impact sur mon enfant,
 - si des rendez-vous sont pris sur les temps d'accueil périscolaire.
- Je mets à jour la liste des personnes autorisées à récupérer mon enfant (même de manière occasionnelle).
- Je remplis une décharge parentale si je souhaite que mon enfant (+6ans) puisse partir accompagné d'un mineur, ou pour qu'il puisse partir seul de l'accueil périscolaire. (voir page 3 du règlement intérieur)

Les enfants ont des droits



- * Je suis informé des activités et des menus.
- * J'exprime mes émotions dans le respect des autres.
- * Je suis valorisé, responsabilisé afin de devenir autonome.
- * Je suis respecté et écouté par mes camarades et le personnel d'encadrement.
- * Je signale à un responsable un souci, une inquiétude.
- * Je suis protégé contre les agressions des autres enfants ou parents.
- * Je prends mon repas, mon goûter dans de bonnes conditions.
- * Je m'épanouis dans un climat de convivialité et de sécurité, à mon rythme. (jouer, lire, danser, rire, ne rien faire...)

Les enfants ont des devoirs



- ♦ Je respecte les règles élémentaires de politesse en utilisant les « mots magiques » (Bonjour, s’il vous plaît, merci, pardon, au revoir)
- ♦ Je respecte les adultes et leurs consignes, j’obéis.
- ♦ J’accepte la différence, le handicap, sans jugement.
- ♦ J’ai une attitude non violente envers les autres (enfants ou adultes), ni dans mes gestes, ni dans mes paroles (pas de grossièreté, ni de moquerie).
- ♦ Je prends soin de mes affaires et celles des autres.
- ♦ Je respecte les règles des activités, le matériel prêté, les salles et les espaces extérieurs (cours, city,..)
- ♦ Je me déplace uniquement avec l’autorisation d’un adulte.
Pour ma sécurité, je reste calme sur les trajets cantine / garderie /école (ni bousculade ni course)
- ♦ Je ne gaspille pas la nourriture. J’apprends à bien m’asseoir à table et manger proprement..
- ♦ Je participe au bon fonctionnement du repas (débarrassage, nettoyage, rangement).
- ♦ Je pense à récupérer mes affaires dans la classe avant de me rendre à la cantine ou la garderie.

L’enfant qui ne respectera pas cette charte sera avant tout invité à réparer ses erreurs.

Il s’exposera, le cas échéant, a un rappel à l’ordre.

Voici un tableau mettant en avant les différents comportements repérés ainsi que les mesures d’avertissement et de sanctions:

Comportement repéré	Manifestations principales	Mesures
Refus des règles de vie en collectivité	- Refus d’obéissance - Remarques déplacées ou agressives envers un camarade ou un adulte	Rappel du règlement
	Persistances de ces comportements	mail d’information aux parents et 1er avertissement
	Récidive de ces comportements	2ème avertissement et rencontre avec la directrice du service
	Refus d’appliquer les règles mises en place	3ème avertissement: convocation avec la directrice du service et la présidente du SIEGC
Non – respect du matériel, de ses camarades ou du personnel...	- Comportement provocant et/ou insultant - violence physique - dégradations volontaires du matériel	Appel et mail d’avertissement direct
		2ème avertissement et rencontre avec la directrice du service
		3ème avertissement: convocation avec la directrice du service et la présidente du SIEGC

Signature de l’enfant:

Signature des parents:

Signature de la directrice de l’accueil périscolaire:

Signature de l'enfant
Signature des parents
Signature de la directrice de l'accueil périscolaire